

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2024.037

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2024

En exercice : 14
Présents : 12
Procurations : 0
Votants : 12

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY
Jean-Paul, MAITREPIERRE Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON
Bénédicte, THOMAS Corinne.

Absents avec procuration : /

Objet:
Transport
Scolaire
Règlement
intérieur

Absents excusés : SENOTIER Sandrine, TOUZERY Jean-Paul.

Absent non excusé : /

Secrétaire : CHAPUIS Philippe

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le règlement
intérieur pour le transport scolaire, applicable à compter de la rentrée
scolaire de septembre 2024.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

APPROUVE le règlement intérieur du transport scolaire applicable à
compter de la rentrée scolaire de septembre 2024.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 26 juin 2024

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, M. CHAPUIS Philippe



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned to the right of the official stamp.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 28 juin 2024